

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 162 (2016)

Artikel: La Villa romaine d'Orbe-Boscéaz : genèse et devenir d'un grand domaine rural : volume 2 : éléments et ornements architecturaux, mobiliers, synthèses
Autor: Paunier, Daniel / Luginbühl, Thierry
Kapitel: VII: Protection, conservation et mise en valeur du site
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection, conservation et mise en valeur du site

Denis Weidmann - janvier 2007, actualisé en mai 2015

VII

Une longue histoire de conservation

Les divers éléments de la *villa* d'Orbe-Boscéaz, au fur et à mesure de leur découverte dès 1841, ont été l'objet de mesures de protection et d'actions de conservation, de manière à permettre leur visite. Bien avant que l'on ait eu la connaissance du site lui-même, la qualité exceptionnelle des vestiges mis au jour ponctuellement, les mosaïques en l'occurrence, a suscité des décisions et des réalisations novatrices pour le jeune canton de Vaud, au XIX^e s., alors qu'il n'y avait pratiquement pas de savoir-faire en matière de conservation et aucune disposition légale à ce propos.

Par contraste, les trois premiers quarts du XX^e s., au cours desquels la prise en compte juridique et administrative du patrimoine a progressé, ne donnent pas un bilan très satisfaisant, qu'il s'agisse des réalisations ou de l'entretien. Mais, durant cette période, aucun événement majeur n'est venu menacer de manière significative le site d'Orbe dans son ensemble.

Le constat de l'ampleur et de la véritable nature du site survenu en 1976 a permis de gérer les projets susceptibles de bouleverser la *villa*. La construction de l'autoroute va déclencher un processus complet de prise de connaissance du site, d'analyses de la situation, puis un programme de conservation spécifique.

Les conditions sont réunies dès le début du XXI^e s. (!) pour le développement de projets de mise en valeur extensive du site.

Historique et documentation

L'historique de la découverte et de la conservation des vestiges a été retracé par Laurent Flutsch¹⁰²⁸.

Le rassemblement des données sur les travaux de restauration et d'entretien des mosaïques a été effectué par Fabienne De Bentivegna¹⁰²⁹.

Pour notre part, nous avons rendu compte régulièrement du résultat des études entreprises pour la conservation des mosaïques elles-mêmes, dans les conditions propres au site, et sur les étapes de réalisation de la conservation. Les publications donnent les références détaillées des analyses et rapports existants¹⁰³⁰.

Par ailleurs, un résumé succinct des actions conduites pour la conservation générale du site depuis les années 1970 a été donné en introduction au catalogue de l'exposition *Vie de palais et travail d'esclave*¹⁰³¹.

Bilan général de la conservation des mosaïques

Depuis plus d'un siècle et demi, pour faire face aux menaces et altérations qui affectent le site, des mesures de conservation de tout ordre sont mises en œuvre à Orbe,

1028 FLUTSCH *et al.* 1997, p. 7-15. Exposé complet dans FLUTSCH 1986. Voir aussi vol. 1, p. 25-34.

1029 Rassemblement en 1978 des sources publiées et des notations recueillies dans les fonds d'archives disponibles (Archives cantonales vaudoises, Archives communales d'Orbe, Archives de l'association Pro Urba, Archives du Service des Bâtiments de l'État). Informations réunies par mosaïque et par ordre chronologique. Documentation déposée à la Section de l'Archéologie cantonale, Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Département des finances et des relations extérieures de l'État de Vaud, Lausanne.

1030 WEIDMANN 1987; FLATT *et al.* 1997; FLATT/GIRARDET 2000; FISCHBACHER *et al.* 2003; WEIDMANN *et al.* 2003; WEIDMANN/GIRARDET 2005; WEIDMANN 2008; WEIDMANN *et al.* 2014; WEIDMANN à paraître; FISCHBACHER/KRIEG à paraître; KRIEG/TERRAPON à paraître.

1031 LUGINBÜHL *et al.* 2001, p. 8-12.

ce qui fait de ce site et de ses mosaïques un véritable laboratoire de la conservation, où l'on peut évaluer l'efficacité des interventions sur la durée. Les connaissances acquises aujourd'hui, les analyses et observations réalisées permettent de dresser un bilan des diverses interventions et de dessiner une prospective.

Les mosaïques ont, dès leur découverte, suscité des décisions capitales pour le destin du site. Leur maintien en place, requis par la commune d'Orbe, a eu pour conséquence à long terme la conservation générale du site. Leur intérêt public spontanément reconnu – bien avant les définitions légales en la matière – impliquera la décision rapide de déplacement d'une route cantonale et la construction d'abris maçonnés pour les soustraire aux intempéries et aux déprédations.

Les techniques utilisées alors sont parfaitement compatibles avec les matériaux originaux: en 1842 et 1862, on a construit un abri avec du mortier de chaux et de la maçonnerie massive de pierre, directement sur les fondations gallo-romaines conservées (contrairement aux dispositions à venir de la Charte de Venise!). On a recréé ainsi une partie des conditions auxquelles étaient soumises les mosaïques dans l'Antiquité, ce qui ne sera plus le cas pour les autres abris érigés en 1925 et 1935: leurs fondations sont installées sans ménagement dans les vestiges maçonnés et dans les mosaïques avoisinantes. Au surplus, les liants hydrauliques mis en œuvre au contact des maçonneries antiques et des mosaïques exercent de fortes contraintes et bloquent de manière inadéquate les transferts d'humidité. L'irréversibilité des liants impliquera des techniques lourdes lors des démontages ultérieurs.

Les artisans engagés pour la consolidation des mosaïques au XIX^e s., les marbriers Doret, de Vevey, pratiquent selon les mêmes techniques que dans l'Antiquité. Les travaux de conservation effectués avec des matériaux compatibles conservent aujourd'hui encore un comportement exemplaire. Au contraire, les interventions, restaurations et entretiens réalisés entre 1920 et 1960 ont contribué à une altération accélérée des pavements. Elles ont été en grande partie éliminées lors de la dernière campagne de conservation.

Une à deux décennies à peine après les mises sous abris réalisées en 1842 et 1862, on signale des altérations des mosaïques imputées à un excès d'humidité dans le sol. Les mosaïques n'ont pas été déposées et restent en effet soumises directement, depuis deux millénaires, aux conditions qui règnent dans le terre-plein sous-jacent.

Mais, nous le savons aujourd'hui par les mesures effectuées, les taux d'humidité relative dans les pavillons, au-dessus des mosaïques, varient au cours des saisons, et ils ont pour effet de créer une évaporation de l'humidité sous-jacente en surface des mosaïques, accompagnée d'une accumulation progressive des sels minéraux dans le *tesselatum* et dans les mortiers. Il en résulte des blanchiments des surfaces, des dépôts salins, des tensions dans la structure de la mosaïque, aboutissant à des décollements et à des altérations de la pierre.

Les interventions du XIX^e s. contre ces phénomènes ont consisté à ouvrir des courettes anglaises, soit la création d'espaces drainants au pied des fondations extérieures des bâtiments, assurant l'évacuation des eaux de drainage récoltées.

Les analyses effectuées au cours de ces dernières décennies¹⁰³² nous ont conduits à des solutions plus radicales, au constat des taux de salinité parfois considérables accumulés dans certaines mosaïques depuis un siècle et demi d'exposition moderne. Trois mosaïques ou fragments ont dû être déposées et transférées sur support indépendant, avant d'être remises en place. Les autres ont pu être conservées *in situ*. Des installations de régulation de l'humidité dans le terrain et dans l'ambiance des bâtiments ont été définies, expérimentées et mises en place. Des interventions architecturales sur les bâtiments de protection (isolation, drainage, etc.) ont accompagné ces mesures, pour contribuer à la stabilisation des conditions et

1032 Voir *supra* et note 1030.

à l'inertie climatique. Un réseau de drainage profond a été mis en place dans un secteur particulièrement sensible, pour améliorer les conditions d'humidité du sol.

Les mesures et travaux réalisés permettent de stabiliser et de contrôler les mosaïques découvertes au XIX^e et au XX^e s., qui sont toujours visitables. Orbe est ainsi un des très rares sites, non seulement au Nord des Alpes, mais dans l'ensemble du monde romain, où il est possible de contempler des mosaïques de qualité exceptionnelle, présentées encore dans leur situation d'origine, et pour les meilleures d'entre elles, sur leur support original intact. Le cycle complet de traitement conservatoire et de nettoyage, achevé en 2011 avec la mosaïque 9 (Achille à Scyros), leur a donné une lisibilité parfaite.

On déplorera d'autant plus que les efforts et investissements consentis au long de ce programme n'aient pas encore trouvé leur aboutissement, en 2016, avec l'indispensable construction d'un bâtiment assurant à la fois la conservation et la visite publique de ce fleuron du site, et ceci 23 ans après sa mise au jour, en 1993! Pour l'heure, la mosaïque est en effet protégée dans un simple couvert, où elle repose sous une couverture isolante. Très délabré, le premier abri, édifié sitôt après la découverte, a été remplacé en 2015. Les conditions de contrôle climatique et de sécurité ne permettent cependant pas que la mosaïque y soit présentée au public de façon permanente.

Et la conservation du site lui-même?

L'histoire des découvertes et des mesures de conservation prises montre que les protections «historiques» ont été acquises ponctuellement, au fur et à mesure des découvertes. L'État est devenu propriétaire et responsable des trois mosaïques mises au jour dans une étroite bande de terrain sous l'ancienne route cantonale. À la suite de l'adoption de la première loi cantonale sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique (1898), les pavements et l'égout fouillés entre-temps près de la route ont été classés Monuments Historiques en 1900.

La méconnaissance de la nature et de l'extension réelle du site a limité les efforts de protection au XX^e s. En dépit de la très faible profondeur des vestiges dans le terrain, constatée à chaque découverte de mosaïques, le risque d'atteinte par l'exploitation agricole n'a guère été pris en compte, avec la mécanisation progressive de l'agriculture dès les années 1930.

Il faut relever les efforts constants de l'association Pro Urba et de ses animateurs, L. Decollogny et M. Barbey dès 1921, pour prospecter le site et tenter de l'analyser par sondages et campagnes de fouilles ponctuelles. Ils assurèrent également la surveillance de Boscéaz, intervenant sans relâche auprès des responsables cantonaux et communaux quand le site ou les mosaïques seront menacés.

Les recherches reprendront après-guerre, sans parvenir à constituer un plan cohérent du site, malgré les relevés systématiques effectués par le géomètre Daenzer pour chaque mur ou vestige d'apparence romaine rencontré au gré des drainages et canalisations. L'importance de la *villa* sous-jacente a été pourtant clairement mise en évidence par l'étude des mosaïques de V. von Gonzenbach en 1961¹⁰³³.

À la fin des années soixante, le plan directeur du réseau des routes nationales a fixé le principe d'une autoroute traversant la plaine de l'Orbe et atteignant Val-lorbe. Un tracé empruntant le plateau de Boscéaz incita le Service archéologique des Routes Nationales, à Bâle (Dr. A. Bruckner), à commander une prospection géoélectrique de ce secteur, réalisée en 1972¹⁰³⁴. De nombreuses structures sont détectées, mais sans donner une image claire du site. L'étude ne contribue pas à la compréhension d'un plan d'ensemble, encore inexistant à ce moment.

Pour la nouvelle section de l'Archéologie cantonale et des Monuments Historiques, créée en 1973 et qui entreprend de dresser la carte archéologique du canton, l'établissement du plan d'Orbe sera une des priorités majeures.

1033 VON GONZENBACH 1961, p. 173-199.

1034 Dr. W. FISCH, *Orbe. Geoelektrische Sondierungen im Trasse der N9 und bei Boscéaz. Bericht*, Archäologische Zentralstelle für den Nationalstrassenbau, Bâle, 1972, rapport inédit déposé à la Section de l'Archéologie cantonale de l'État de Vaud.

La réunion des relevés anciens, des données et des photographies aériennes, notamment celles de 1976, sur de nouvelles bases géodésiques et photogrammétriques, va donner un plan fiable dès 1981, où l'organisation générale de la villa apparaît clairement. Des sondages de vérification et des prospections géophysiques orientées précisent de nombreux points du plan, qui fait apparaître toute l'importance de la villa.

Ce document guide les démarches permettant de fixer en un premier temps le tracé de l'autoroute en dehors de l'emprise de la villa elle-même. Une seconde phase du projet consiste à réorganiser le territoire aux abords de l'autoroute. Les données archéologiques font proposer et obtenir le déplacement de la route cantonale qui traverse encore la *pars urbana* dans toute sa longueur, en 1985.

Enfin, l'établissement gallo-romain a pu être cadré, *in situ*, par une nouvelle disposition des chemins de dévestiture agricole, et marqué dans le paysage par une nouvelle répartition des parcelles agricoles sur le site.

La réalisation et la prise en charge des fouilles archéologiques lors du démontage des aménagements routiers existants ont été prescrites lors de l'autorisation de construire la route nationale.

Le dégagement et le relevé méthodique, confiés à l'IASA, appartiennent donc aux premières mesures fixées pour assurer et vérifier la conservation du site. L'autorisation de fouilles a été assortie de l'exigence du maintien intact des structures mises au jour, destinées à être recouvertes de terre au terme de chaque campagne, dans l'attente de l'affectation future des lieux.

Après les premières campagnes de fouilles, dès 1986, qui étaient liées à la démolition des structures routières, les investigations ont été élargies à l'entier de la *pars urbana*, au motif de relever l'état général du site, de localiser les vestiges les plus sensibles, comme des mosaïques, et de procéder à des protections particulières. L'objectif était de déterminer les secteurs qui pouvaient être remis en culture et ceux qui avaient à être maintenus hors exploitation, dans un but de conservation du site. La nouvelle répartition des terrains agricoles résulte de ce programme. Elle a placé, sur accord préalable, les 16 hectares de la villa en propriété de la commune d'Orbe et de l'État de Vaud, ce dernier acquérant la surface qui contient l'ensemble de la *pars urbana*.

Quelques secteurs extérieurs à la résidence principale ont été explorés dans le même but, pour définir les réaménagements ultérieurs (emplacement du *mithraeum*, d'une grande annexe rurale, d'un bâtiment de service accolé à la clôture, emplacement présumé de la porte d'entrée du complexe, etc.).

L'analyse archéologique et architecturale de l'ensemble d'Orbe a clairement identifié les divers corps de bâtiments, leurs fonctions et les éléments essentiels des circulations. Une proposition de reconstitution tridimensionnelle a été également élaborée pour l'ensemble de la *pars urbana*.

La protection légale du site

Tous les éléments étaient donc réunis, au terme d'une vingtaine d'années d'investigations et de travaux motivés par la nécessité de sauvegarde, pour prescrire les mesures de protection adéquates du site reconnu, et définir les règles qu'auraient à suivre de futurs aménagements, de manière à ne pas compromettre sa conservation.

La réunion des terrains contenant la villa en mains publiques (État de Vaud et commune d'Orbe) constituait déjà une première mesure. Il s'agissait ensuite de soustraire formellement ce périmètre de la zone agricole et de définir une nouvelle affectation légale.

Les nouveaux propriétaires se sont donc accordés pour mettre sur pied un plan partiel d'affectation (PPA), document d'urbanisme détaillant les protections des différentes parties de Boscéaz et réglant les constructions et aménagements possibles dans le périmètre élargi de la *villa*. Le plan partiel d'affectation intitulé «Les Mosaïques» est en vigueur depuis son adoption, en 2000.

Des projets d'aménagement

La compréhension de l'organisation de la vaste *villa* et de la position des mosaïques, acquise dès la fin des années 1970, a très vite suscité des réflexions à propos d'un nouvel état des lieux. À diverses reprises, le thème de l'aménagement d'un parc archéologique à Boscéaz a été traité dans des ateliers proposés aux étudiants en architecture de l'EPFL et de l'EPFZ, à qui nous avons fourni les données nécessaires. Ces exercices se limitèrent en général à remodeler l'architecture des indispensables pavillons abritant les pavements et à tracer des parcours de visite en surface, tenant compte ou non du plan archéologique.

L'étude des projets d'aménagement selon le plan d'affectation de l'an 2000 a été abordée par un groupe de travail réunissant les instances intéressées, à savoir les représentants des nouveaux propriétaires, l'association locale gérant la visite des mosaïques, notre service et un mandataire privé.

Une série d'avant-projets a été esquissée et évaluée dans ses coûts, en 2002, allant du simple marquage des vestiges en surface à la mise sous abri de vastes surfaces des structures remises au jour, incluant toutes les mosaïques, avec espace d'accueil et d'information, présentation muséographique, parkings... La fréquentation annuelle, actuellement de l'ordre de 2000 à 5000 visiteurs, était évaluée jusqu'à 50'000, selon l'ampleur des aménagements proposés. L'intérêt touristique et économique d'un site doté de mosaïques attractives, à proximité immédiate d'un accès autoroutier était ainsi bien mis en évidence. Ces études ont mis à disposition du Conseil d'État (représentant le maître de l'ouvrage et propriétaire principal) les données nécessaires pour le choix d'une politique de développement. Au motif de problèmes budgétaires, et de la priorité donnée à des projets culturels et muséographiques sans doute jugés plus importants, la perspective de l'aménagement de Boscéaz a été différée *sine die*, en dépit des interventions réitérées des représentants de la région.

Néanmoins, par les démarches décrites ci-dessus, le site d'Orbe a acquis une protection satisfaisante, et réunit les conditions nécessaires pour mettre en œuvre des améliorations. Les délégués des instances concernées par la gestion du site (État, commune, Fondation Pro Urba) constituent un groupe de travail permanent, qui coordonne les actions et projets possibles.

La première, réalisée en 2008-2009, a été la mise en place d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs. Une petite exposition y présente différentes facettes de la vie quotidienne à l'époque romaine. Une maquette de la *pars urbana* permet en outre de mieux comprendre dans quel édifice prestigieux s'intégraient les mosaïques.

Parallèlement, la Section d'Archéologie cantonale reste responsable du contrôle et de la conservation des mosaïques et de leurs abris, en mandatant le Laboratoire de conservation-restauration du Site et Musée romains d'Avenches, ainsi que les spécialistes nécessaires à la survie des œuvres d'art de Boscéaz.

